



COMMUNIQUÉ

Dépôt du budget 2010 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Cap-aux-Meules, le 16 décembre 2009 — La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 15 décembre, un budget équilibré et responsable pour l'année 2010. Le compte de taxes des contribuables augmentera dans une proportion moyenne de 3,7 % en 2010, ce qui représente un montant d'une soixantaine de dollars sur un compte de taxe moyen. « Cette majoration reflète principalement les investissements réalisés au cours de la dernière année dans la mise à niveau et l'entretien des infrastructures », explique le maire Joël Arseneau.

Ainsi, le taux de la taxe foncière générale est augmenté de 0,05 \$ et passe donc de 1,15 \$ à 1,20 \$ le 100 \$ d'évaluation. La taxe pour la cueillette et le traitement des matières résiduelles passe de 275 \$ à 280 \$ par unité de logement au niveau résidentiel, de façon à consolider le nouveau mode de gestion des matières résiduelles tout en explorant de nouvelles avenues de traitement local plus performantes. La taxe de service d'ordures augmentera de façon plus substantielle au secteur non résidentiel, variant en fonction du type de collecte requis par le commerçant, et permettra de rétablir le principe de l'utilisateur-payeur.

Les taxes d'opération des services d'aqueduc et de collecte des boues de fosses septiques augmentent chacune de 5 \$ par unité de logement et la taxe d'opération du service d'égouts de 10 \$ l'unité, afin d'en assurer l'autofinancement.

Les importants travaux d'asphaltage réalisés en 2009, le renouvellement de conduites d'aqueduc, le renouvellement graduel de la flotte vieillissante des véhicules municipaux sont quelques-uns des facteurs qui créent une pression à la hausse sur le budget. Le conseil municipal a par ailleurs choisi d'investir davantage dans l'entretien des routes et de ses immeubles, la sécurité incendie de même qu'en matière de santé et sécurité au travail. La Municipalité doit aussi compenser la baisse des subventions gouvernementales à l'entretien du réseau routier et investir dans l'élaboration d'un plan directeur de lutte et d'adaptation au phénomène de l'érosion des berges.

En raison des services et des modes de taxation différents dans les huit villages couverts sur le territoire et, bien sûr, en raison de l'évaluation des propriétés, le compte de taxes total varie d'un secteur à l'autre. L'augmentation peut varier de 3,5 % à 4,3 % environ pour une résidence unifamiliale moyenne.

Le budget 2010 présente des dépenses de fonctionnement totalisant 18 003 859 \$, des remboursements en capital de la dette de 2 438 534 \$ et des transferts à l'état des activités d'investissement de 545 220 \$ pour un montant global de 20 987 613 \$. Il s'agit d'une hausse de 1 128 215 \$ ou 6 % par rapport au budget de l'année 2009.

– 30 –

Pour information : Joël Arseneau, maire
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
418-986-3100, poste 222
jarseneau@muniles.ca